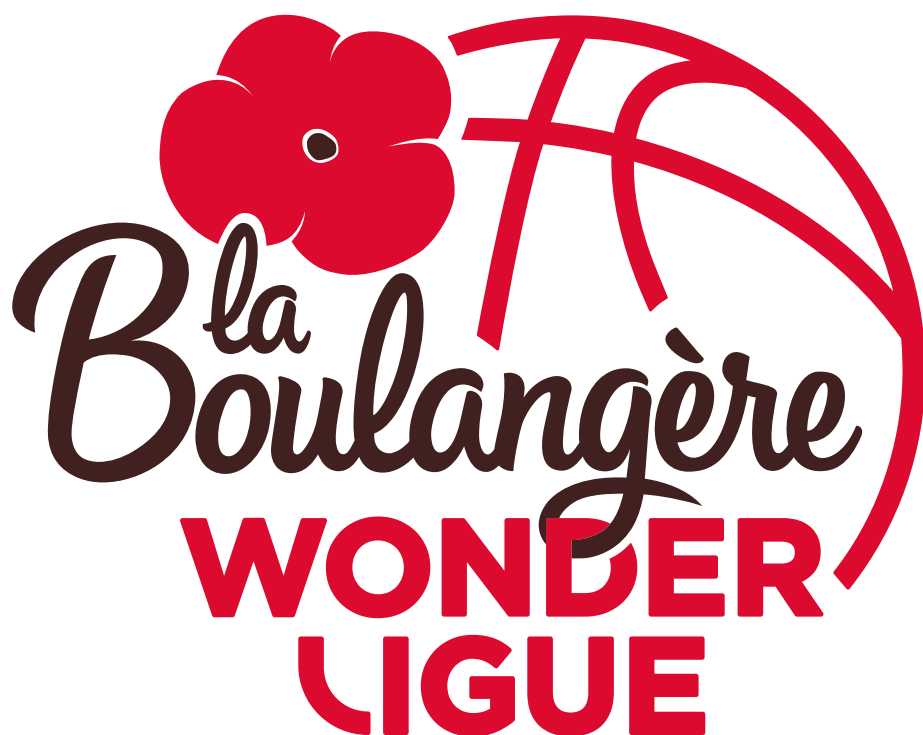




GUIDE COMMUNICATION ET MARKETING

SAISON 2025-2026



Table des matières

PRÉAMBULE.....	4
1 – CHARTE GRAPHIQUE LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE	5
A - Principes généraux.....	5
* Sigle La Boulangère Wonderligue	5
* Présence en salle	5
* Site Internet.....	5
* Pénalités Financières.....	5
2 – CHARTE MARKETING & PUBLICITAIRE.....	6
A - Principes généraux.....	6
B – Présence publicitaire	6
C – Tenue de match.....	6
D - Terrain.....	14
* Marquage terrain	14
* Panneautique LED	17
* Playlist LED.....	18
* Vidéo Cube	20
* Autres supports	20
E – L’environnement	21
* Bancs des joueuses.....	21
* Table de marque.....	21
* Ecrans géants.....	21
* Sur le terrain : nettoyeurs parquet, mascotte, animations	21
* Ballons	21
* Marketing et Relations publiques	21
* Activations Partenaires	22
F – Billetterie	22
G – Produits dérivés	22
H – Guide média	22
4 – CHARTE ÉVÉNEMENTIELLE PRÉ-SAISON/SAISON	23
* Relations publiques	24
* Invitations club visiteur et Officiel	24
* Thématique sociale	24
* Opening LFB & Match des Champions	24
* Protocole de la rencontre	25

* Protocole d'avant match	26
* Animation	28
* Usage du micro et diffusion de musique	28
* Rôle du speaker	28
* Charte du Supporter	28
5 – CHARTE COMMUNICATION	29
* Dénomination du championnat	29
* Logotype	29
* Usage sur les réseaux sociaux	29
* Conférence de presse d'après-match	29
6 – CAHIER DES CHARGES PLAYOFFS	31
7 - RAPPEL DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES	32
7.1 Obligations relatives aux statistiques - HNC :	32
7.2 Dépôt des vidéos des rencontres sur la plateforme dédiée	33
7.3 Charte terrain La Boulangère Wonderligue	33
7.4 Charte Graphique – La Boulangère Wonderligue	33
7.5 Obligations relatives aux rencontres.....	34
7.6 Charte tenues de match - La Boulangère Wonderligue	34
7.7 Captation et retransmission audiovisuelle améliorée La Boulangère Wonderligue	35
7.8 Photos La Boulangère Wonderligue.....	35
7.9 Diffusions TV La Boulangère Wonderligue.....	35
7.10 Non-respect du cahier des charges LFB	35
7.11 Obligations Marketing.....	36

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la préparation de la saison 2025-2026, nous rappelons aux clubs que la transmission des BAT de création des maillots, des maquettes terrain, billets et panneau d'interview est obligatoire et ce **au plus tard un mois avant le début de la compétition**.

Merci de transmettre par e-mail à marketinglfb@ffbb.com les différents éléments graphiques pour validation officielle.

La charte des tenues et des équipements reste obligatoire pour l'ensemble des clubs participant au championnat La Boulangère Wonderligue. Toute infraction constatée sera donc toujours soumise à une pénalité financière.

Mémo :

Liste des éléments à transmettre à la LFB pour validation :

- ✓ Calendrier des matchs de pré-saison : une semaine avant la première rencontre
- ✓ Résultat des matchs de pré-saison : à l'issue de la rencontre
- ✓ BAT tenues de match : **29/08/25**
- ✓ Maquette terrain **29/08/25**
- ✓ Panneau d'interview : **29/08/25**
- ✓ Billet de match : **29/08/25**
- ✓ Playlist LED : deux semaines avant chaque rencontre diffusée à la télévision
- ✓ Remontée d'affluence à indiquer après chaque rencontre à domicile dans le fichier Excel prévu à cet effet au plus tard 4 jours ouvrés après la rencontre

Afin de faciliter l'envoi et le suivi de tous ces documents, un lien de dossier partagé vous sera envoyé en début de saison. Vous y trouverez des dossiers classés par thème. À chaque ajout ou modification, merci de nous envoyer un e-mail pour nous le signaler.

1 – CHARTE GRAPHIQUE LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE

A - Principes généraux

*** Sigle La Boulangère Wonderligue**

Il doit se retrouver sur l'ensemble des supports de communication officiels de chaque club : les têtes de lettres, les cartons de correspondance, les cartes de visite, les chemises, ainsi que sur les plaquettes promotionnelles et commerciales, les annonces presse, les affiches, les feuilles de statistiques, le guide de la saison, le site internet, les signatures de courriels, etc.

Il doit également être présent sur la billetterie, les tenues de match, le parquet, le plexiglas des panneaux, les panneaux d'interviews et les supports visuels dans la salle ainsi que sur les programmes de match distribués par les clubs hôtes lors des matchs dans leur salle.

Vous trouverez dans votre SharePoint Club LFB et dans le SharePoint LFB Communication, la charte graphique ainsi que les logos de La Boulangère Wonderligue. Vous devez respecter également les coloris et les formats qui sont indiqués dans la charte graphique. Aucune autre version ne sera autorisée.

*** Présence en salle**

La présence en salle concerne le marquage au sol et la présence du sigle sur le plexiglas des panneaux. Ces éléments adhésifs sont fournis par la LFB avant le début de saison.

La mise en place de ces autocollants doit se faire par un prestataire professionnel, selon la disposition décrite dans le document de procédure de pose en annexe. Cela est à la charge du club. En cas de destruction, remplacement ou création de nouveaux supports, cela sera à la charge du club.

Des kakémonos et/ou oriflammes La Boulangère Wonderligue et/ou de partenaires de la Ligue Féminine sont susceptibles d'être transmis par la LFB au plus tard une semaine avant la première journée du championnat La Boulangère Wonderligue, ou durant la saison. Ils devront être positionnés dans la salle avec une visibilité maximale.

*** Site Internet**

La Ligue Féminine de Basketball développe le site internet du championnat La Boulangère Wonderligue : www.laboulangere wonderligue.com, toujours en lien avec le site www.ffbb.com.

Il est demandé au club de faire figurer sur sa page d'accueil le logo La Boulangère Wonderligue avec un lien qui permettra d'ouvrir le site www.laboulangere wonderligue.com.

*** Pénalités Financières**

Tout club ne respectant les modalités de ce cahier des charges se verra appliquer des sanctions financières pour chaque infraction constatée et par match de saison et de playoffs : Cf. « Règlement CHNC – Annexe 1 : Pénalités Financières ».

2 – CHARTE MARKETING & PUBLICITAIRE

A - Principes généraux

La LFB autorise les clubs à bénéficier de l'appui de partenaires, qu'ils soient privés, publics ou associatifs, et à se prêter à une certaine forme de publicité en leur faveur. Elle reste toutefois souveraine pour rejeter, sans en justifier les motifs, toute publicité pouvant lui paraître contraire à l'esprit de sa charte. Toute publicité doit être conforme aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

Sont en particulier exclues toutes publicités :

- De caractère équivoque
- De boissons alcoolisées ou de tabac
- De produits nocifs pour la jeunesse
- De paris sportifs illicites

La LFB recommande aux clubs de lui soumettre tout cas qui pourrait poser problème quant à la nature de l'activité du partenaire.

La LFB restera étrangère aux conventions et obligations liant les clubs à leurs partenaires et ne pourra être prise, en aucun cas, comme arbitre d'un différend.

La LFB reste seule juge pour tous les cas particuliers qui peuvent se présenter.

B – Présence publicitaire

Un club peut prendre un accord avec un ou plusieurs partenaires.

Un club bénéficiaire d'un accord avec un ou plusieurs partenaires sera autorisé à faire apparaître les indications publicitaires (inscription, logo ou slogan) de ceux-ci sur les différents supports disponibles, à condition de respecter les bonnes dispositions du présent règlement relatives à la publicité sur le terrain et son environnement, et à la publicité sur les tenues de match.

C – Tenue de match

Préambule

Tout manquement aux règles édictées dans la charte tenue de match – Annuaire FFBB - Chapitre IV : Dispositions communes au respect des cahiers des charges - Article 1123 – Tenues vestimentaires pourra faire l'objet de l'ouverture d'un dossier devant la Commission Fédérale de Discipline qui sera compétente pour prononcer les sanctions prévues à l'article 602 des Règlements Généraux de la FFBB.

Les clubs devront respecter les réglementations de la charte graphique La Boulangère Wonderligue décrite précédemment.

Marquage tenue

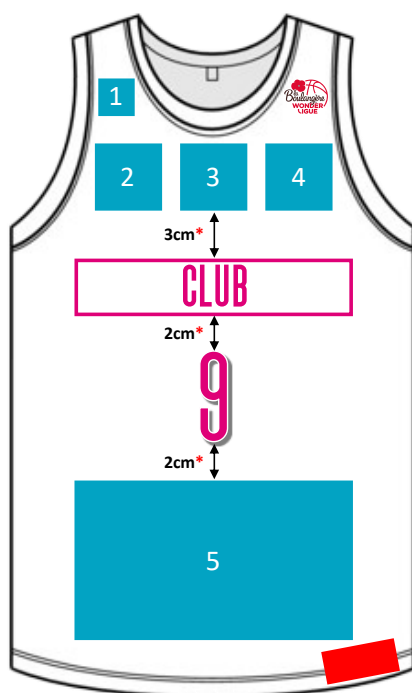
Au plus tard un mois avant le début du championnat, le club devra transmettre à la LFB (marketinglfb@ffbb.com), pour validation, une maquette définitive :

- De la face avant du maillot, du short et du surmaillot pour les jeux de tenues qui seront utilisées à domicile et à l'extérieur
- De la face arrière du maillot, du short et du surmaillot pour les jeux de tenues qui seront utilisées à domicile et à l'extérieur

Le club peut avoir des jeux de tenues « événementiels » durant la saison. Il devra transmettre une maquette complète de la tenue à la LFB pour validation, au plus tard un mois avant le match événement. La LFB se réserve 5 jours ouvrés pour apporter une réponse au club.

Les partenaires peuvent changer entre les maillots domicile et extérieur. Ils peuvent être différents entre le maillot, le short et le surmaillot.

Maillot – Face Avant :



Logo La Boulangère Wonderligue: Hauteur : 4cm / Largeur : 5cm
Sublimation, format stickers (avec fond et bord blanc) et en couleur obligatoire

1

Logo équipementier : surface max 20cm²

2 3 4

Logo partenaires : surface max 49cm²
(pour chaque zone)

CLUB

Hauteur : 8cm min / Largeur : 35cm max

Le symbole (= logo simplifié) du club peut être intégré sur la gauche de cet espace

9

Hauteur : 8cm min - 10cm max / Largeur** : 8cm max

**Pour un chiffre de 0 à 9

5

Logo partenaire :

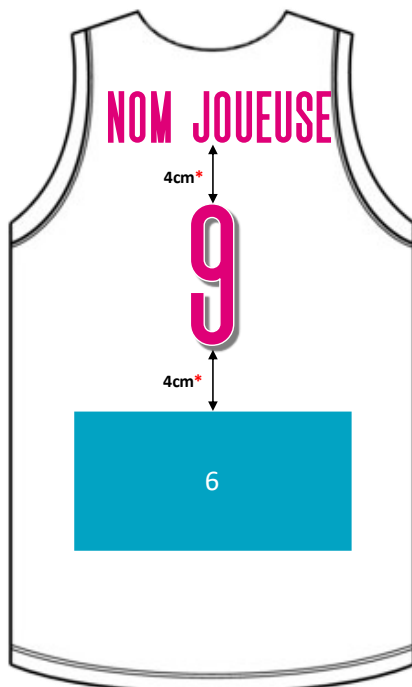
Hauteur : 20cm max / Largeur : 35cm max



Badge technique équipementier autorisé

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du maillot

Maillot – Face Arrière :



NOM JOUEUSE

Hauteur : 6cm min

Impression en noir, blanc ou couleur dominante du club :

- Impression foncée pour les maillots domicile
- Impression claire pour les maillots extérieur
- Flexibilité pour les noms longs

9

Hauteur : 16cm min

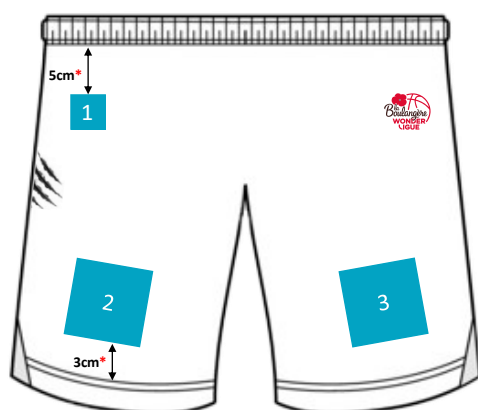
6

Logo partenaire :

Hauteur : 15cm max / Largeur : 35cm max

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du maillot

Short – Face Avant :



Logo La Boulangère Wonderligue : Hauteur : 4cm / Largeur : 5cm
Sublimation, format stickers (avec fond et bord blanc) et en couleur obligatoire

1

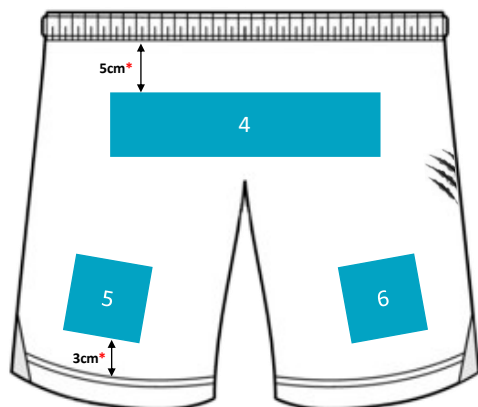
Logo équipementier : surface max 20cm²

2 3

Logo partenaires : surface max 100cm²

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du short

Short – Face Arrière :



4

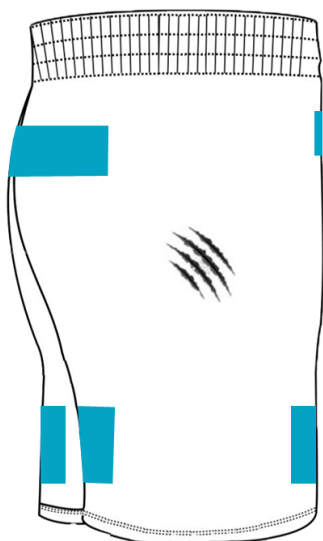
Logo partenaire : Hauteur max 8cm / Largeur max 35cm

5 6

Logo partenaires : surface max 100cm²

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du short

Short – Côté :



Symbole club : (= logo du club simplifié*)
Surface max 110cm²
Hauteur max 13cm / Largeur max 13cm

L'insertion de ce symbole n'est pas obligatoire.

*Exemple de logo simplifié :

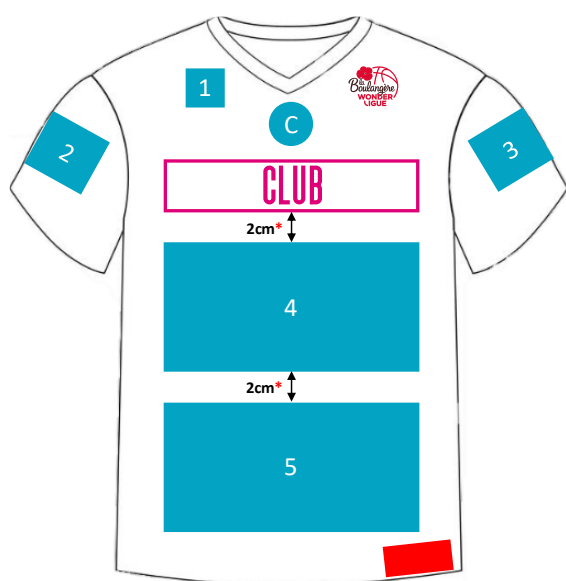
Logo normal :



Logo simplifié :



Surmaillot – Face Avant :



Logo La Boulangerie Wonderligue : Hauteur : 4cm / Largeur : 5cm
Sublimation, format stickers (avec fond et bord blanc) et en couleur obligatoire



Logo équipementier : surface max 20cm²



Logo club : hauteur 5cm min



Hauteur : 8cm min / Largeur : 35cm max
Le symbole (= logo simplifié) du club peut être intégré dans cet espace



Logo partenaires : insertion libre par le club



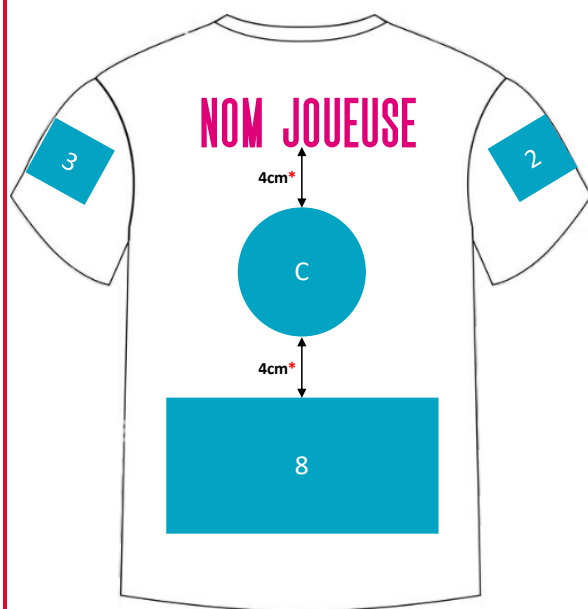
Logo partenaires : Hauteur : 15cm max / Largeur : 35cm max



Badge technique équipementier autorisé

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du surmaillot

Surmaillot – Face Arrière :



NOM JOUEUSE

Hauteur : 6cm min



Logo club : hauteur 10cm min



Logo partenaire :
Hauteur : 15cm max / Largeur : 35cm max



Logo partenaires : Insertion libre par le club

* Espacements minimums entre les zones. Le club peut augmenter ces espacements pour améliorer la lisibilité/visibilité. Flexibilité en fonction de la coupe du surmaillot

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES TENUES

Publicité : autorisée à 15 emplacements :

- Maillot > 5 emplacements : Zones 2/3/4, Zone 5 et Zone 6 (face arrière) + logo équipementier en Zone 1
- Short > 5 emplacements : Zones 2/3 et Zones 5/6 (face arrière) et 4 (face arrière) + logo équipementier en Zone 1
- Surmaillots > 5 emplacements : Zones 2/3, Zones 4/5 et Zone 8 (face arrière) + logo équipementier en Zone 1
- Aucun autre marquage n'est possible
- Pas de publicité pour de la bière, alcool, tabac, des produits pharmaceutiques ou améliorant les performances physiques

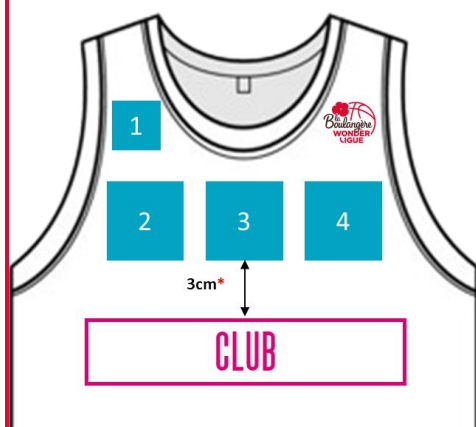
Remarques :

- Un même sponsor peut apparaître au maximum 2 fois sur l'ensemble de la tenue et ne doit pas apparaître sur la même face
Ex : un sponsor ne peut pas apparaître sur la face avant du maillot et sur la face avant du short.
- Les clubs peuvent avoir plusieurs jeux de maillots événementiels sur la saison, sous réserve de validation préalable (au minimum 1 mois avant le match) par la LFB
- Le logo de La Boulangère Wonderligue doit être en couleur et au format « sticker », c'est-à-dire avec le fond blanc et non transparent
- Chaque espace partenaire ne peut accueillir qu'un logo d'un seul partenaire
- Rentrer les maillots dans le short

Couleur (maillot, short et surmaillot) :

- Les équipes ont un maillot de couleur à forte dominante blanche à domicile et un maillot de couleur à forte dominante foncée à l'extérieur
- De la même couleur face avant et arrière
- 2 couleurs de fond autorisées (dégradé)
- Avoir des couleurs de fond avec une teinte, claire ou foncée, vraiment dominante
- Dans le cas d'une teinte en dégradé, la teinte claire ou foncée doit prédominer
- Lors d'un match, les équipes peuvent inverser les couleurs par accord commun entre elles
- Le flochage des éléments ne doit pas se faire avec la même famille de couleurs
Ex : bleu clair sur bleu foncé ou autre couleur de même teinte
- La LFB se réserve le droit de demander un test tissu au club afin de vérifier et valider la couleur des maillots.

Encart club



Les clubs sont autorisés à utiliser les mentions correspondant au nom du club (ex : Tango ou Bourges Basket), de la ville (ex : Bourges), du territoire (ex : Bourges Plus), à condition que la typographie ne soit pas en rupture avec l'harmonie générale du maillot.

L'encart club ne doit pas comporter de numéro.

L'encart club ne peut pas être un partenaire, ni institutionnel ni privé. C'est une identité de territoire ou de marque **propre au club**.

La police de caractères utilisée doit être assortie au style du numéro situé en dessous.

Quand c'est possible, la LFB demande à ses clubs de travailler l'harmonie de couleur entre ses partenaires et ses codes couleurs



1 COULEURS

La **LFB** ne peut pas obliger ses clubs à changer les couleurs de ses partenaires. Cependant, la **LFB** conseille à ses clubs d'utiliser 1 ou 2 couleurs dominantes maximum. **Pour certains partenaires, la charte graphique n'est pas modifiable et donc les teintes dominantes seront supérieures à 1 ou 2 couleurs.**

2 LOGOS

La **LFB** demande à ses clubs de travailler l'harmonie de couleurs, mais aussi de formes entre ses logos partenaires et ses propres logos. Ainsi, les placards rectangulaires **ne sont pas conseillés**.

3 DESIGN & LISIBILITÉ

La **LFB** n'interdit pas à ses clubs l'utilisation d'un fond coloré dans ses maillots/shorts. Mais elle conseille d'utiliser des motifs simples et peu envahissants, Afin de ne pas perturber la lecture de l'ensemble de l'équipement. Cependant, ce motif ne doit pas perturber la notion de couleur dominante.

4 TEINTE DOMINANTE

La teinte dominante doit être blanc à domicile et foncée à l'extérieur. D'autre part, la **LFB** demande à ses clubs de ne pas multiplier les couleurs de base des équipements, et d'utiliser plutôt 1 ou 2 couleurs dominantes maximum. Certaines teintes pourront être soumises à la **LFB pour validation ou non**.

*Tenues vestimentaires du banc

- Tenues des coachs : costume / chemise ou chemisier, tenue uniforme : pour tous les membres du staff technique obligatoire – dérogation pour les staffs mixtes. La cravate n'est pas obligatoire.
- Les joueuses sur la feuille de match devront être en tenue de match, les autres personnes devront avoir une tenue correcte donnant une belle image d'elles-mêmes. Le staff médical peut porter la tenue du club (polo, survêtement)

Numéros

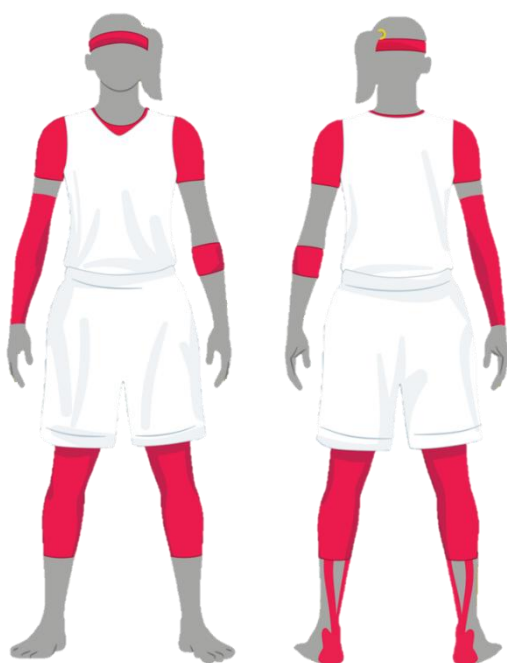
Chaque joueuse doit avoir un numéro sur la face avant et arrière du maillot, d'une couleur différente de l'uniforme. Le flochage des éléments ne doit pas se faire avec la même famille de couleurs (bleus clairs et bleus foncés, verts clairs et verts foncés, autres familles de couleurs, etc...). Le numéro sur la face avant du maillot peut ne pas être centré en fonction de l'encart club, sa position devra être validée par la LFB.

Les joueuses de la même équipe ne sont pas autorisées à porter le même numéro. Numéros autorisés : 0, 00 et de 1 à 99.

Protocole de vérification

La LFB se réserve le droit de contrôler et sanctionner les clubs durant la saison sportive. Après chaque journée de championnat où une infraction sera constatée, la LFB décidera des possibles pénalités à transmettre aux clubs selon la grille des sanctions : CF. « Règlement CHNC – Annexe 1 : Pénalités Financières ».

ACCESSOIRES



Les éléments suivants sont autorisés, s'ils n'améliorent ou n'augmentent pas les performances et qu'aucune marque ne soit présente.

Toutes les joueuses de l'équipe doivent avoir une seule et même couleur unie, pour :

- Les sous-maillots manches courtes de compression*
- Les shorts de compression
- Les manchons de compression (bras et jambes)
- Les serre-têtes et bandeaux**
- Les bracelets éponge
- Les straps

* Les sous-maillots à manches longues ou qui ne sont pas à compression ne sont pas autorisés

** Le port d'un bandeau/serre-tête type foulard n'est pas autorisé :



Chaussures:

Les chaussures peuvent être de n'importe quelle couleur. Les chaussures gauche et droite doivent être identiques. Les chaussures lumineuses et les matériaux réfléchissants sont interdits.

Chaussettes :

Les chaussettes doivent être de la même couleur pour chaque joueuse de l'équipe. Les chaussettes peuvent être noires, blanches ou de la couleur de la tenue. Aucun marquage, publicité ou logo autre que celui de l'équipementier du club n'est autorisé.

**Informations supplémentaires :**

- Chaque équipement doit être approprié
- Le port d'objet risquant de blesser l'adversaire n'est pas autorisé
- Les ongles doivent être coupés de très près
- Aucune publicité ou marquage n'est autorisé sur l'ensemble des accessoires

Remarques :

- Durant le match, aucune publicité ou marquage ne doit être porté sur le corps ou les cheveux des joueuses
- Tout autre article/accessoire non cité précédemment, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à la Ligue Féminine de Basketball

D - Terrain*** Marquage terrain**

Au plus tard un mois avant le début du championnat, le club devra transmettre à la LFB (marketinglfb@ffbb.com), pour validation, une maquette définitive du marquage terrain.

Dans un souci d'homogénéisation de la visibilité des partenaires dans une salle du championnat La Boulangère Wonderligue, la publicité sur le sol doit répondre aux conditions suivantes :

- Une bande de 2m doit être positionnée tout autour du terrain :
 - > Elle doit être de la même couleur que la zone restrictive si la zone restrictive est d'une couleur différente de celle du parquet
 - > Elle doit être de couleur légèrement différente de celle du parquet si la zone restrictive est de couleur identique à celle du parquet.

- Stickers La Boulangère Wonderligue

- > Deux stickers sont apposés de part et d'autre de la ligne médiane et du terrain. Ils doivent être orientés vers la caméra centrale TV et doivent être positionnés à 2m du bord du terrain et à 2m de la ligne médiane.

Dimension : 2,5mx2m (L x H)

Les stickers La Boulangère Wonderligue sont obligatoires.

La première paire de stickers est fournie par la LFB. Toute fabrication supplémentaire sera à la charge du club, la LFB fournissant le fichier d'impression.

Pour les clubs évoluant en Coupe d'Europe et qui ont l'obligation d'enlever les stickers du championnat national, les stickers La Boulangère Wonderligue seront obligatoires uniquement pour les matchs diffusés (TV et plateforme digitale, hors YouTube LFB). Ils seront fournis gratuitement par la LFB. Les stickers de la compétition seront enlevés dès que le club sortira de cette compétition et les stickers de La Boulangère Wonderligue seront définitivement apposés.

- Zone 1 : Ronds de raquette

- > Identiques dans les 2 ronds de raquette avec un seul nom ou logo de partenaire

- > Les clubs peuvent choisir d'utiliser uniquement la moitié supérieure du rond de raquette s'ils le souhaitent

- > Dans tous les cas la ligne des lancers-francs doit être matérialisée grâce à des lignes pleines ou pointillées visibles sur le logo du partenaire

Diamètre : 3,60m

- Zone 2 : Aire de jeu

- > Un seul et même sponsor de chaque côté

Dimension : 3x2m (L x H)

- Zone 3 : Tour de terrain

- > 2 espaces possibles avec un seul et même sponsor de chaque côté

Dimension : 3,80x1,60m (L x H)

- Zone 4 : Tour de terrain

- > 2 espaces possibles avec un seul et même sponsor de chaque côté

Dimension : 3,80x1,60m (L x H)

- Zone 5 : Rond central

- > Le rond central doit être différent de la zone 1, la ligne des lancers-francs doit être matérialisée grâce à des lignes pleines ou pointillées visibles sur le logo du partenaire ou du club

- > Si le sticker prévu est celui d'un partenaire du club, il ne devra pas dépasser le diamètre du rond.

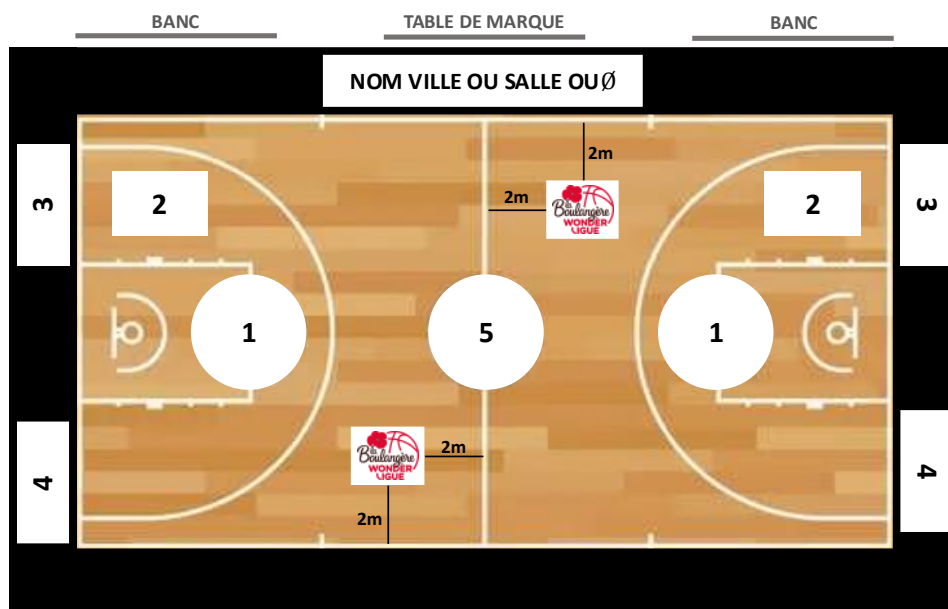
- > Si le sticker prévu est celui du logo du club, il pourra dépasser légèrement le diamètre du rond.

Diamètre : 3,60m

- Nom de la ville, de la salle ou aucun marquage
Dimension : 10m x 1,60m (L x H)

Remarques :

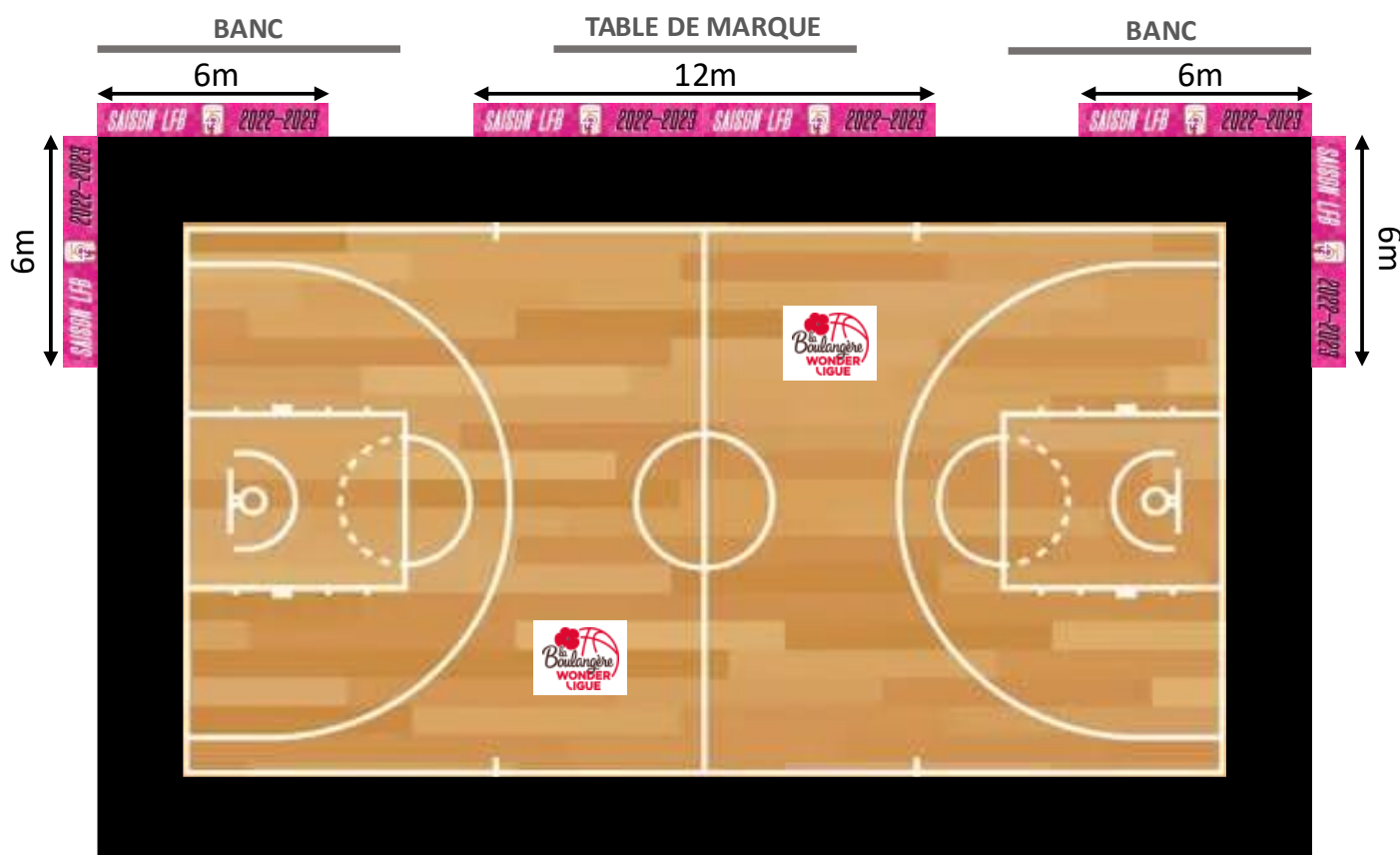
- Chaque espace partenaire ne peut accueillir qu'un logo d'un seul partenaire.



* Panneautique LED

Toute panneautique LED doit être disposée à l'extérieur de la bande de 2m.

Chaque club a l'obligation d'installer des panneautiques LED en bord de terrain d'une longueur minimale de 24 mètres, face à la caméra centrale TV. Le club peut choisir la disposition des panneaux LED. Personne n'est autorisé à s'asseoir devant les LEDs (joueuse, coach, photographe...) que cela soit devant le banc, devant la table de marque ou sur les côtés.



Emplacement caméra TV centrale

La disposition ci-dessus n'est pas imposée, le club a le choix de disposer ses panneautiques LED comme il le souhaite, toujours face à la caméra centrale TV.

* Playlist LED

Match diffusé via notre partenaire TV

Cette playlist devra être respectée lors des matchs diffusés. Pour vous aider dans la mise en œuvre, vous trouverez un tableau Excel prêt à l'emploi ci-après.

Le fichier doit être envoyé à marketinglfb@ffbb.com pour validation **2 semaines avant la rencontre diffusée. Le club doit tester en amont les LED que la LFB leur envoie, vérifier le bon fonctionnement de ces dernières et avertir la LFB de tout défaut.**

- Positions 1, 15 & 29 : La Boulangère Wonderligue
- Position 8 : Agence Nationale du Sport
- Position 22 : Partenaire TV
- Position 36 : MGEN

Les autres positions sont exploitées par le club qui construit sa boucle* comme il le souhaite sur la base de cette playlist.

Attention : la durée de chaque animation ne peut excéder 15 secondes et le même partenaire ne peut pas passer deux fois consécutivement.

**Une boucle = X répétitions de la playlist*

Si le club souhaite exposer plus de 42 partenaires, il peut répéter cette playlist afin de les y intégrer. À chaque répétition, le club doit insérer les animations La Boulangère Wonderligue, ANS, le partenaire TV et MGEN aux positions correspondantes (1, 8, 15, 22, 29 et 36). Si le club ne peut pas remplir l'intégralité d'une playlist, il devra tout de même diffuser les LED obligatoires, il ne peut pas s'arrêter en milieu de cette dernière.

PLAYLIST MATCH DIFFUSÉ	
1	LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	AGENCE NATIONALE DU SPORT
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE
16	
17	
18	
19	
20	
21	

22	PARTENAIRE TV
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	MGEN
37	
38	
39	
40	
41	
42	

Match non-diffusé via notre partenaire TV

Cette playlist devra être respectée lors des matchs non diffusés. Pour vous aider dans la mise en œuvre, vous trouverez un tableau Excel prêt à l'emploi ci-après.

Le fichier doit être envoyé à marketinglfb@ffbb.com pour validation **2 semaines avant la rencontre. Le club doit tester en amont les LED que la LFB leur envoie, vérifier le bon fonctionnement de ces dernières et avertir la LFB de tout défaut.**

- Position 1 & 15 : La Boulangère Wonderligue

Les autres positions sont exploitées par le club qui construit sa boucle* comme il le souhaite sur la base de cette playlist.

Attention : la durée de chaque animation ne peut excéder 15 secondes et le même partenaire ne peut pas passer deux fois consécutivement.

**Une boucle = X répétitions de la playlist*

Si le club souhaite exposer plus de 24 partenaires, il peut répéter cette playlist afin de les y intégrer.

À chaque répétition, le club doit insérer les animations La Boulangère Wonderligue, aux positions correspondantes (1 et 15).

PLAYLIST	
1	LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	LA BOULANGÈRE WONDERLIGUE
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	

*Vidéo Cube

Une version vidéo cube (au format 16:9 - 1920x1080px) de la LED La Boulangère Wonderligue sera aussi disponible pour les clubs ayant des cubes 4 faces ou des écrans dans la salle permettant de diffuser ce type de contenu. Vous devrez la diffuser lors du protocole d'avant-match à -11min en même temps que la LED LBWL.

* Autres supports

Plexiglas

La publicité est interdite sur les plexiglas des panneaux. Le sigle La Boulangère Wonderligue doit figurer en bas et à gauche de chaque plexiglas, à 3cm des deux bords du plexiglas, d'une dimension de 20cmx16cm, selon la disposition décrite dans la charte graphique et selon la notice de mise en place des stickers.

Aucun sigle autre que celui de La Boulangère Wonderligue ou celui de la compétition européenne en cours n'est autorisé. Dès la fin de la participation à cette compétition européenne, le club doit veiller à ce que le sigle correspondant soit enlevé, pour ne laisser subsister que celui de La Boulangère Wonderligue.

La FIBA autorise les clubs participants aux coupes d'Europe (Euroleague et Eurocoupe) à avoir l'emblème officiel du championnat national dans le coin inférieur gauche (en se positionnant en face du panier) de chaque panneau. Par conséquent, vous pouvez laisser les stickers plexiglas La Boulangère Wonderligue durant vos matchs de coupe d'Europe.

Chaque club doit veiller au bon état de ces adhésifs et avertir immédiatement la LFB en cas de détérioration. La LFB fournira alors de nouveaux adhésifs à la charge du club.

Chaque club doit veiller à la mise en place de filets en bon état, de couleur et de forme identiques, ainsi qu'au nettoyage des plexiglas.



Tableau d'affichage

La publicité est permise autour du tableau d'affichage à condition qu'elle ne gêne ni sa visibilité ni son fonctionnement. Il n'est pas permis d'autre publicité sur l'appareil des 24 secondes que le nom, le logo ou la marque déposée du fabriquant.

E – L'environnement

*** Bancs des joueuses**

La publicité y est autorisée mais ne doit en aucun cas poser de problème de visibilité, que ce soit pour les spectateurs comme pour la télévision.

*** Table de marque**

Aucune publicité n'est autorisée.

*** Ecrans géants**

La publicité sur un ou plusieurs écrans géants est autorisée, à condition que les messages qui y paraissent ne nuisent pas au bon déroulement du match et qu'ils ne se situent pas dans le champ direct des caméras.

Si les messages qui y paraissent sont accompagnés de son, ils ne peuvent passer qu'au moment des temps morts ou à la mi-temps.

*** Sur le terrain : nettoyeurs parquet, mascotte, animations**

La publicité y est autorisée, à condition que la tenue soit correcte et identique pour tous.

*** Ballons**

MOLTEN est le Fournisseur Officiel de ballons LFB. Au début de chaque saison, la LFB enverra une dotation de ballons MOLTEN à tous les clubs. Cette dotation de ballons contiendra des ballons siglés La Boulangère.

S'il vous reste des ballons siglés LFB, merci de ne plus les utiliser, seule les ballons siglés La Boulangère seront autorisés lors des matchs du championnat.

Chaque club est tenu de disputer tous les matchs du Championnat de France avec les ballons MOLTEN fournis par la LFB.

Ces ballons doivent être en bon état, et les sigles MOLTEN et La Boulangère clairement lisibles. La publicité pour une marque de ballons autre que MOLTEN est interdite dans la salle sur quelque support que ce soit.

*** Marketing et Relations publiques**

En cas de signature avec un partenaire financier et selon les termes du contrat de partenariat validé par le Comité Directeur, la LFB se réserve le droit de lui mettre à disposition des invitations VIP et grand public ainsi que de la visibilité (terrain, salle, panneau LED bord de terrain, n'excédant pas 15% du temps total de passage, etc...).

La LFB s'engage en début de saison à communiquer à chaque club le nombre de partenaires bénéficiant de ces prestations.

En cas de signature en cours de saison, la LFB communiquera à chaque club le nom du partenaire bénéficiant de ces prestations et les modalités de répartition seront définies au cas par cas.

Chaque début de saison, durant l'Opening, les clubs devront transmettre à la LFB :

2 maillots

2 ballons (floqués « La Boulangère »)

L'ensemble des éléments (maillots et ballons) fournis par les clubs devront être dédiés par les joueuses. Ces éléments seront à destination des partenaires.

Pour les ballons merci de nous faire parvenir un ballon neuf et non utilisé floqué La Boulangère.

Ils seront à transmettre à la LFB lors de l'Opening.

***Activations Partenaires**

La LFB préviendra en avance les clubs des différentes activations marketing que les partenaires souhaitent mettre en place durant la saison.

F – Billetterie

Les logos La Boulangère Wonderligue et/ou de partenaires de la LFB doivent être présents sur les billets (thermiques et électroniques) des rencontres La Boulangère Wonderligue. Un BAT du modèle des billets doit être envoyé pour validation à la LFB (marketinglfb@ffbb.com) au plus tard le 29/08/25. Les éléments techniques sont fournis par la LFB.

Tous les clubs doivent être équipés d'une billetterie informatisée. Les clubs sont libres de choisir leur prestataire.

Après chaque rencontre, le club hôte doit communiquer à la LFB l'affluence de spectateurs enregistrée, via le tableau prévu à cet effet dans le dossier partagé en début de saison, au plus tard 4 jours ouvrés après la rencontre.

G – Produits dérivés

Les produits dérivés au nom La Boulangère Wonderligue sont de la responsabilité de la LFB et sont développés par elle-même en lien avec la Boutique de la FFBB.

H – Guide média

La LFB édite un guide média de présentation du championnat, des clubs et des événements La Boulangère Wonderligue. La sortie de ce guide est prévue à la date d'ouverture de la saison La Boulangère Wonderligue. Chaque club doit transmettre, sous forme de fichiers informatiques, les fiches techniques nécessaires à l'élaboration de la page du club dans les délais fixés. Les clubs recevront une dotation de guides média.

4 – CHARTE ÉVÉNEMENTIELLE PRÉ-SAISON/SAISON

Pré-saison

Chaque club doit envoyer par e-mail à la LFB (adunikowski@ffbb.com) son programme complet de matchs de pré-saison, une semaine avant le premier match amical, ainsi que les résultats de ces matchs (score et principaux marqueurs) dans les 24h suivant la rencontre.

Organisation des rencontres La Boulangère Wonderligue

Un représentant de la LFB peut être désigné pour une rencontre afin d'évaluer le respect du présent cahier des charges. Les clubs doivent lui faciliter l'accès à la salle dans sa totalité. Lors de la rencontre, il est situé dans la tribune officielle.

Espaces médias

Afin d'accueillir les médias dans des conditions optimales, le club hôte doit, a minima, disposer des espaces suivants :

- Tribune de presse : d'une capacité d'au moins 10 places, elle doit permettre aux journalistes de travailler de manière professionnelle. Chaque espace de travail doit être adapté au matériel des journalistes (table/tablette, prise électrique individuelle...).
- Salle de presse et/ou salle de conférence : d'une capacité adaptée à l'affluence médiatique, elle sert à l'organisation des conférences de presse d'après-match et doit permettre aux journalistes de rencontrer les acteurs du match. Cette salle doit se situer à proximité de la tribune de presse, au calme et être équipée de tables et chaises.

Tous les espaces médias doivent être couverts par une connexion internet dédiée (prise RJ45 et/ou WiFi) avec un débit adapté à l'affluence médiatique.

Il est vivement conseillé au club hôte de fournir des accréditations aux journalistes afin de leur faciliter la circulation dans la salle. Il est également conseillé d'identifier les photographes avec une chasuble (éviter les couleurs fluos et couleurs se rapprochant des maillots des équipes sur le terrain), permettant ainsi l'accès au terrain pour travailler dans des conditions optimales.

Le club hôte veillera à ce que les espaces médias soient sécurisés afin d'éviter le vol de matériel.

Entrée dans les salles

La LFB pourra éditer des cartes d'accès aux rencontres La Boulangère Wonderligue pour la saison régulière et les phases finales du championnat La Boulangère Wonderligue :

Une carte VIP LFB donnant l'accès au match et à l'espace de convivialité est attribuée aux personnes ci-dessous :

- Membres du Bureau Fédéral FFBB
- Membres de la Commission Ligue Féminine de Basketball
- Présidents de clubs LFB
- Liste fournie par le Directeur du Pôle Haut Niveau

Une Carte PASS LFB donnant l'accès aux matchs est attribuée aux personnes ci-dessous :

- Membres du Comité Directeur FFBB
- Entraîneurs La Boulangère Wonderligue
- Entraîneurs centres de formation La Boulangère Wonderligue
- Liste fournie par le Directeur du Pôle Haut Niveau (sur demande formulée par un club à la LFB, cette liste peut être communiquée pour consultation)

***Relations publiques**

Chaque club réservera 8 places VIP groupées et 8 places grand public pour les partenaires de la LFB.

La LFB s'engage en début de saison à communiquer à chaque club le nombre de partenaires bénéficiant de ces invitations. Elle informera 5 jours avant chaque journée du championnat du besoin particulier à prévoir localement. Les clubs devront nous envoyer les places au maximum 3 jours avant leur match.

***Invitations club visiteur et Officiel**

Pour chaque rencontre du championnat La Boulangère Wonderligue, le club hôte doit laisser à la disposition du club se déplaçant 15 places en tribune, ainsi que 2 places pour chacun des Officiels (arbitres et OTM).

***Thématique sociale**

Chaque année, la LFB soutient une thématique sociale d'actualité en lien avec une joueuse emblématique du championnat et porteuse du message. Le lancement de cette thématique doit se tenir durant l'Opening.

Les clubs de La Boulangère Wonderligue ont l'obligation au moins une fois dans la saison de décliner localement la thématique. Les clubs doivent envoyer, suite à l'activation, les photos prises à cette occasion.

***Opening LFB & Match des Champions**

L'Opening LFB est un événement organisé par la LFB durant un week-end pour le lancement de début de saison. Il permet de réunir à un même endroit les présidents, les entraîneurs et une joueuse de chaque club du championnat afin de lancer médiatiquement le début de saison. Ce temps est aussi utilisé pour permettre à la LFB et ses partenaires de faire un shooting photos/vidéos des joueuses et d'organiser différentes réunions de travail. Un mail est envoyé en amont de l'événement avec les informations de l'Opening. L'ensemble des personnes conviées à cet événement doivent rester durant l'entièreté de l'événement.

À cette occasion, la LFB organise le « Match des Champions », rencontre opposant le vainqueur de la coupe de France au champion de France en titre. Cette dernière lance sportivement la nouvelle saison. L'emplacement, la date et l'heure du match sont communiqués aux clubs dès que possible.

***Protocole de la rencontre**

*** Banc de l'équipe hôte**

Le banc des joueuses de l'équipe hôte est obligatoirement placé à la gauche de la table de marque.

*** Présentation des équipes**

À la présentation des équipes au début de la rencontre, toutes les joueuses d'une même équipe doivent être habillées de la même façon (maillots et shorts identiques, avec ou sans surmaillot).

*** Drapeau et stèle**

Chaque club a reçu une stèle siglée La Boulangère Wonderligue ainsi qu'un drapeau aux couleurs de La Boulangère Wonderligue. Tous les clubs devront utiliser ces deux éléments pour le protocole d'avant match.

*** Protocole d'avant match**

	<i>mn avant le match</i>	<i>Durée en mn</i>	
1	11	0'30	Lancement hymne LFB (30s)
			Blocage LED LBWL + vidéo cube
			Entrée drapeau LBWL
2	10'30	1	Entrée et présentation de l'équipe extérieure
3	9'30	3	Entrée et présentation de l'équipe locale
			Présentation des arbitres et des OTM
4	6'30	3	Reprise de l'échauffement
5	3'30	1	Le terrain est libéré
			Temps LFB
6	2'30	1	Temps club local
			Mise en place du présentoir à ballon
7	1'30	0'30	Mise en place des 5 majeurs, des arbitres et du drapeau
8	1'00	1'00	Lancement jingle LFB (15s)
			Annonce des 5 majeurs + check entre joueuses et arbitres
			Parrain du match (remise du ballon ou coup d'envoi fictif)
			Entre-deux

Étape 1 :

- Les joueuses rejoignent leur zone de banc respective
- Blocage LED LBWL + vidéo cube LBWL
- Le speaker annonce l'hymne avant de le lancer
- Lancement du protocole par l'hymne de la LFB (30 secondes)
- Entrée du porteur de drapeau LBWL en courant sur le terrain. Ce porteur devra être habillé de manière neutre, sans sponsors visibles. Il animera ces 30 secondes sur le terrain en agitant le drapeau de façon dynamique et terminera en se plaçant à côté des arbitres
- Fin du blocage LED LBWL

Étape 2 :

- Entrée et présentation de l'équipe visiteuse : Les joueuses entrent sur le terrain une par une à l'appel du speaker, et viennent se placer le long de la ligne de lancer-franc de leur camp

Étape 3 :

- Entrée et présentation de l'équipe locale : Les joueuses entrent sur le terrain une par une à l'appel du speaker, et viennent se placer le long de la ligne de lancer-franc de leur camp
- Les deux équipes, en ligne face à face, accueillent le corps arbitral accompagné par le porteur de drapeau LFB
- Les arbitres et OTM sont présentés par le speaker

Étape 4 :

- Dernier échauffement de 3 minutes

Étape 5 :

- Les joueuses et les staffs libèrent le terrain pour se rendre sur leur banc respectif pour recevoir les dernières consignes

- La LFB réserve ce temps pour mettre en avant un partenaire et/ou mettre en place une animation (un blocage LED peut y être associé)

Étape 6 :

- Le club local peut exploiter ce temps pour ses propres animations
- Dans ce même temps le présentoir à ballon LFB est installé

Étapes 7 et 8 :

- La table de marque annonce le dernier temps protocolaire en sonnant le buzzer
- Les 5 majeurs et les arbitres, se mettent en place face à la caméra
- Le porteur de drapeau LBWL vient se placer derrière les arbitres et agitera le drapeau durant l'hymne
- L'hymne LFB au format de 15 secondes est lancé lorsque tous les acteurs sont en place
- Une fois l'hymne terminé, le parrain de la rencontre, s'il y en a un, amène le ballon et réalise le coup d'envoi fictif. S'il n'y en a pas c'est l'arbitre qui va récupérer le ballon officiel pour lancer la rencontre
- La rencontre peut débuter.

À la fin du match :

		<i>Durée en secondes</i>	
1	<i>Buzzer fin de match</i>	0'15	Au buzzer de fin de match, l'hymne de 15 secondes de la LFB est lancé pour clore le match.

Dès que le buzzer de fin de match retentit, l'hymne au format de 15 secondes est lancé pour clore la rencontre.

*** Animation**

Les mascottes des équipes, et les groupes d'animation divers sont autorisés mais doivent rester en dehors du terrain et derrière la panneautique pendant le jeu. Ils peuvent entrer sur le terrain uniquement pendant les temps-morts et à la mi-temps et doivent le quitter 10 secondes avant la reprise du jeu.

*** Usage du micro et diffusion de musique**

Le micro peut être utilisé pour encourager une équipe sans pour autant exciter les spectateurs. Il est par ailleurs recommandé, pendant le temps de jeu de ne pas diffuser de la musique à travers un système quelconque de sonorisation. Il est en revanche permis d'utiliser des instruments de musique. Les fanfares, groupes de musiciens ou autres bandas sont autorisés à jouer pendant la rencontre uniquement s'ils sont positionnés dans les tribunes derrière les lignes de fond du terrain ou la longueur du terrain à l'opposé de la table de marque et des bancs des joueuses.

*** Rôle du speaker**

Le speaker se doit de respecter la charte de la commission HNC : Cf. Règlement CHNC - Chapitre III : Chartes de l'animation.

Le speaker communiquera au public toute information concernant la Sécurité. À cet effet, une liaison entre le responsable Sécurité et le speaker doit être prévue.

Le non-respect de cette charte pourra entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de l'organisateur et du responsable de salle.

Tout au long de la rencontre, le speaker doit garder une neutralité et un fairplay pour les deux équipes.

*** Charte du Supporter**

La charte de la commission HNC du supporter a pour objet de rappeler à chaque supporter les valeurs de respect et de fairplay qui doivent prédominer dans les championnats organisés par la LFB et dans les salles, tout en précisant également la réglementation en vigueur concernant l'animation des salles.

Le non-respect de cette charte pourra entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre des groupements sportifs : Cf. Règlement CHNC - Chapitre V : Chartes de l'animation et du supporter.

5 – CHARTE COMMUNICATION

* Dénomination du championnat

Depuis la saison 2024/2025, la première division est devenue La Boulangère Wonderligue. L'usage de cette dénomination, dans sa totalité, est obligatoire lorsqu'est évoqué le championnat. Il n'est donc par exemple pas permis d'utiliser la mention « Wonderligue » seule. Les abréviations du type « La BWL », « LBWL » ou « La Boulangère WL » ne doivent pas être utilisées non plus.

Les mentions « LFB », « Ligue Féminine », « Ligue Féminine de Basket » et « Ligue Féminine de Basketball », lorsqu'elles font référence à la compétition, ne sont plus valables.

* Logotype

L'utilisation du logo « La Boulangère Wonderligue » doit respecter la charte graphique transmise aux clubs. Il n'est pas possible de déroger à cette charte.

En cas de doute ou de question, merci de prendre contact avec le service marketing par mail : marketinglfb@ffbb.com

* Usage sur les réseaux sociaux

Dans un objectif commun de maximiser la mémorisation du nom de la compétition, nous vous demandons l'apparition systématique du nom de la ligue en toutes lettres dans vos contenus évoquant le championnat : La Boulangère Wonderligue.

Le second objectif étant de pouvoir monitorer la reprise du nom du championnat, notamment par les médias, nous vous demandons de bien vouloir ajouter en fin de post, de manière systématique :

- **#LaBoulangereWonderligue**
- **@laboulangere**

Aucun autre hashtag qui pourrait évoquer la division n'est permis.

* Conférence de presse d'après-match

Dans les 10 minutes qui suivent la fin de la rencontre, l'entraîneur et une joueuse de chaque équipe se rendent obligatoirement en salle d'interview afin de présenter une analyse de la rencontre et de répondre aux questions de la presse. Si la joueuse ou le coach ne se présente pas à cette conférence de presse, une pénalité financière sera appliquée au club.

L'organisation de cette conférence de presse est de la responsabilité du correspondant médias et relations publiques du club hôte.

Cette conférence de presse devra être obligatoirement filmée, pour une diffusion en différé, et se tiendra devant un panneau d'interview. Plusieurs agencements de panneaux d'interview seront disponibles via un fichier accessible dans les SharePoint des clubs. Les clubs devront choisir celui qui correspond le mieux à leurs besoins et rajouter leurs différents partenaires

dans les zones prévues et pourront modifier certains éléments propres au club (nom, logo du club, site internet, couleur de fond, réseaux sociaux). Un BAT du panneau d'interview avec les nouveaux éléments devra être envoyé pour validation à la LFB (marketinglfb@ffbb.com) avant la **29/08/25**.

Ce panneau d'interview devra obligatoirement être présent de manière physique et ne pas être rajouté de manière digitale en arrière-plan (sur un fond vert ou n'importe quel autre moyen).

6 – CAHIER DES CHARGES PLAYOFFS

Ce règlement est envoyé aux clubs concernés durant la saison en amont des playoffs.

7 - RAPPEL DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES

7.1 Obligations relatives aux statistiques - HNC :

Non-respect de l'obligation d'avoir 2 statisticiens au minimum engagés par le club ayant participé au stage annuel de validation ou revalidation et réussi le test	500 € par statisticien absent
Envoi des statistiques au-delà du délai de 30 minutes	150 €
En l'absence de prise de statistiques, non-reprise des statistiques via la vidéo dans un délai de 48 h	500 €
Non connexion en live sur le logiciel statistiques 30 minutes au moins avant le début de la rencontre	150 €
Prise de statistiques par des statisticiens non validés ou non revalidés* * La prise de statistiques doit être effectuée par deux statisticiens identifiés, licenciés, validés au niveau HN et revalidés pour la saison en cours. Les deux statisticiens en fonction doivent présenter au marqueur avant match leur licence ou pièce d'identité et lui signifier le poste qu'ils occupent respectivement (cliqueur ou aboyeur) à fin d'inscription sur la feuille de marque.	100 € par rencontre et par statisticien (non validés ou revalidés)
Absence de prise de statistique en direct lors de la rencontre	400€

Sous réserve de l'accord exprès de la Commission Haut-Niveau des Clubs, en cas d'indisponibilité d'un statisticien engagé par le club, ce dernier a la possibilité de le remplacer par un autre statisticien identifié, licencié, validé au niveau HN et revalidé pour la saison en cours.

La demande de remplacement du club doit être transmise à la Commission Haut-Niveau des Clubs au plus tard quarante-huit heures (48h) avant la rencontre prévue (72 heures si jour férié pendant ce délai). En cas de raisons impérieuses soulevées par le club, ce délai peut être réduit.

7.2 Dépôt des vidéos des rencontres sur la plateforme dédiée

Pénalité financière pour non-respect des standards de qualité minimum de la vidéo (audio, format et résolution, etc...)	150€
Non-respect de la présence du fichier vidéo dans les 36h suivant la rencontre	300€
Absence du fichier vidéo à partir de 48h après la rencontre	750€

7.3 Charte terrain La Boulangère Wonderligue

Terrain non conforme à la charte terrain	250€/match
Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur l'aire de jeu	500 €
Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur les plexiglas	250 €
Panneau d'interview : non envoi du BAT	250 €
Panneau d'interview non conforme	500 €
Non-respect du délai d'envoi de la playlist LED	200 €
Non-respect du temps de passage de la visibilité partenaires sur les LED	500 €
Absence de 24 mètres de panneautique LED en bord de terrain face caméras TV	5 000 €/match

7.4 Charte Graphique – La Boulangère Wonderligue

Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur les documents imprimés	250 €
Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur le site internet	250 €
Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur la billetterie	100 €
Absence du logo la Boulangère Wonderligue sur les programmes de matchs	100 €
BAT validé après le délai indiqué (terrain, maillot, billet, panneaux d'interview)	200€
Mauvaise utilisation du logo et/ou tout manquement à la Charte Graphique La Boulangère Wonderligue	250€

Non-concordance entre la playlist LED validée et la playlist LED diffusée	100€/match
---	-------------------

7.5 Obligations relatives aux rencontres

Non-respect de la mise à disposition réglementaire d'invitation VIP ou grand public	500 €
Protocole de match : absence du 5 majeur aligné au complet à moins 1 minute	200 €
Absence de conférence de presse filmée	500 €
Non-présence du porte-drapeau dès le début du protocole	100€
Non-présence du porte-drapeau lors de la présentation du 5 majeur	100€
Non-blocage LED La Boulangère Wonderligue lors de l'hymne en début de protocole	100€
Non-présence de la stèle	100€
Mauvaise utilisation de l'hymne	100€
Mauvais ballon pour le match	250€

7.6 Charte tenues de match - La Boulangère Wonderligue

Non-présence du logo la Boulangère Wonderligue sur la tenue des joueuses	500 €
Non-respect de la charte tenue des joueuses	250 €
Non-respect du délai d'envoi/validation du BAT tenue des joueuses	250 €
Tenue de match non conforme au BAT validé	500€/match
Tout accessoire de couleur différente que les tenues de match	250 €
Tout accessoire non autorisé	250 €
Chaussettes non autorisées	100 €

Chaussures non autorisées	250 €
Tenue des entraineurs non conforme	250 €

7.7 Captation et retransmission audiovisuelle améliorée La Boulangère Wonderligue

Non-respect du nombre minimum de rencontres devant faire l'objet d'une captation et retransmission audiovisuelle améliorée	2 500 € par rencontre non captée et retransmise
--	--

7.8 Photos La Boulangère Wonderligue

Non-respect du délai d'envoi des photos studio (joueuses et staff technique)	500 €	
Non-respect des obligations concernant les photos studio (nombre de photos minimum, utilisation du ballon officiel, etc.)	500 € par infraction constatée	
Non-respect du délai de dépôt des photos de match	1 ^{ère} infraction : 250 €	2 ^{ème} infraction et infractions suivantes : 500 €
Non-respect des obligations concernant les photos de match (nombre, qualité, etc.)	1 ^{ère} infraction : 100 €	2 ^{ème} infraction et infractions suivantes : 250 €

7.9 Diffusions TV La Boulangère Wonderligue

Refus de modifier la date et/ou l'horaire d'une rencontre	5 000 €
---	----------------

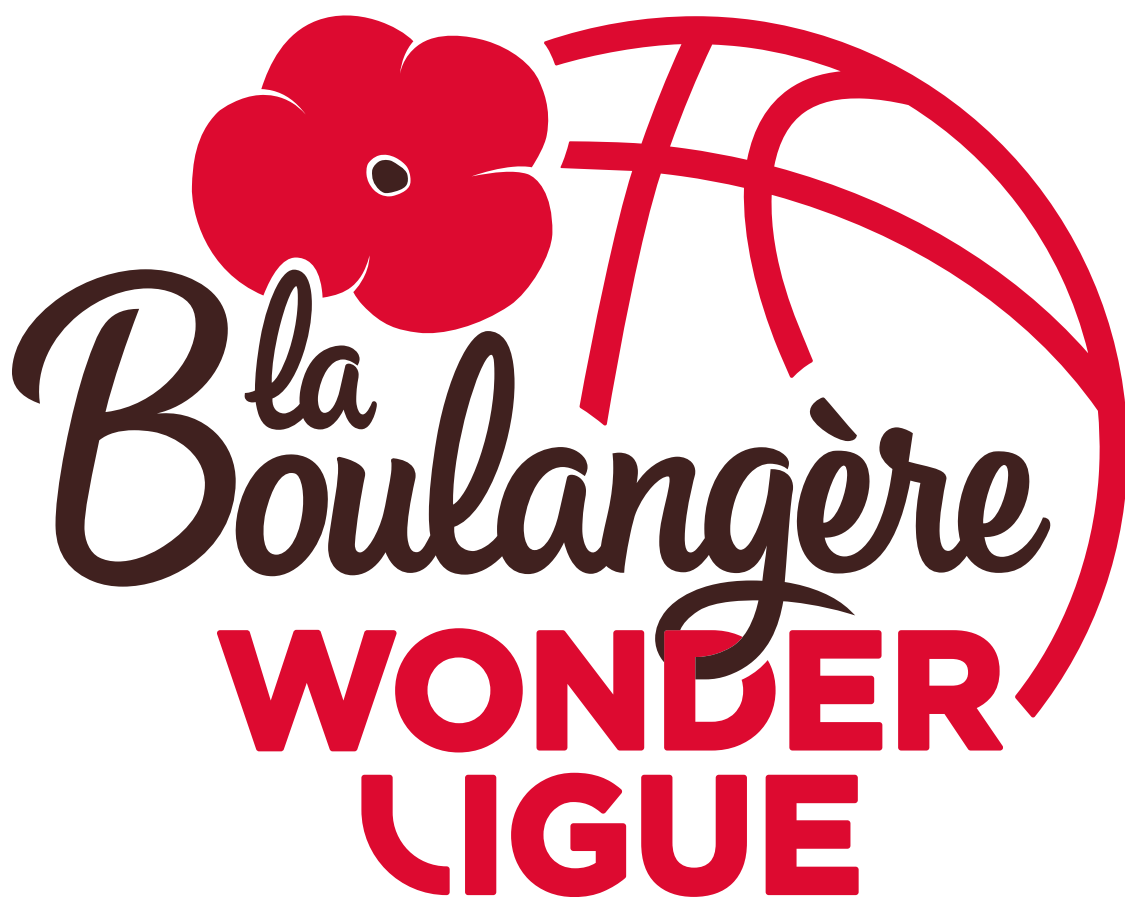
7.10 Non-respect du cahier des charges LFB

Non-respect du nombre minimum de salariés extra-sportifs (RSP LFB)	20 000 €
--	-----------------

7.11 Obligations Marketing

Un club ne fait pas l'action de la thématique annuelle	1 000 €
Joueuse/entraîneur(se)/président ou son représentant n'est pas présent durant l'intégralité de l'Opening	1 000€ par personne
Le club n'a pas rempli sa fiche affluences dans les 4 jours ouvrés après la rencontre	500€
Le club ne nous livre pas les maillots et les ballons à la date indiquée	100€ par maillot et/ou ballon
Le club ne met pas à disposition une joueuse et/ou l'entraîneur pour la conférence de presse d'après-match	100€ par personne manquante/match

L'ensemble de ces pénalités financières sera appliqué pour chaque infraction constatée et par rencontre.



La Boulangère Wonderligue
marketinglfb@ffbb.com
www.laboulangere wonderligue.com



LIGUE **FÉMININE**
DE BASKETBALL